



Communiqué de presse

24 mars 2021

Frelon asiatique



Depuis 2015, la Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques, au titre de la préservation de la biodiversité. En effet, cette espèce invasive, prédatrice entre autres des abeilles, est à l'origine de la disparition de nombreuses ruches.



©FGDON 35

Si vous observez un nid, la procédure est la même que les années précédentes :

Prévenez la FGDON35 au 09 75 53 57 91 ou à l'adresse : secretariat@fgdon35.fr

La FGDON35 se chargera de faire intervenir l'entreprise compétente sur le territoire.

La prise en charge financière ne se fera qu'en cas de respect strict de cette procédure et seulement pour les nids de frelons asiatiques.

Pour plus de renseignements

Camille Jamet

02 99 69 86 03

camille.jamet@valdille-aubigne.fr